

**SÉANCE ORDINAIRE TENUE À MAGPIE
LE 2 MAI 2023 À 19 H 00.**

Le conseil de la municipalité de Rivière-Saint-Jean/Magpie siège en séance ordinaire ce 2 MAI 2023 en présentiel à Magpie.

Sont présents à cette séance :

La Mairesse	Josée Brunet
Les conseillers/ Conseillères	Alex Beaudin, poste 1
	Lola Lebrasseur, poste 2
	Normand Dufour, poste 3
	Liane Beaudin, poste 4

Tous formant quorum, sous la présidence de Mme Josée Brunet, mairesse.

Assistent également à la séance,
Mylène Poirier, Directrice générale adjointe greffière trésorière adjointe.

OUVERTURE DE LA SESSION

Ayant le quorum, son honneur Josée Brunet
déclare la séance ouverte à 19H02

63-23 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Liane Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Normand Dufour
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

64-23 ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal a été transmis au préalable, les membres du conseil municipal procèdent immédiatement à son adoption.

IL EST PROPOSÉ PAR Alex Beaudin
IL EST APPUYÉ Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte tel que rédigé le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2023.

CORRESPONDANCE

Transmission par **courriel** aux membres du conseil.

65-23 COMPTE À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Liane Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Normand Dufour
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil autorise les déboursés relatifs aux dépenses d'administration de la municipalité selon la liste des paiements suggérés du logiciel comptable du 1er AVRIL AU 30 AVRIL 2023 totalisant la somme de 99 770.00\$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Karine Chouinard, DG de la Municipalité Rivière-Saint-Jean, certifie par la présente que la Municipalité a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution # 65-23

RÉSOLUTION 66-23

CONSEILLER REPRÉSENTANT MUNICIPAL-CONSEIL ADMINISTRATIF DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

CONSIDÉRANT QUE l'Office Municipal d'Habitation (OMH) est administré par un Conseil administratif (CA) et qu'un conseiller municipal doit être nommé pour siéger au sein de ce conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Alex Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Normand Dufour
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Rivière-Saint-Jean nomme Mme Lola Lebrasseur, conseillère de la municipalité pour siéger sur le Conseil administratif (CA) de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) de Rivière-Saint-Jean/Rivière-au-Tonnerre;

RÉSOLUTION 67-23

PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX INITIATIVES LOCALES ET RÉGIONALES EN MATIÈRE D'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET DE PLEIN AIR

CONSIDÉRANT QUE l'unité régionale LOISIR ET SPORT CÔTE-NORD mandaté et financé par le ministère de l'Éducation du Québec soutient financièrement les organisations locales ou régionales pour la réalisation ou la bonification de projet existant afin de favoriser la pratique régulière d'activités physiques et de plein air;

CONSIDÉRANT QUE les projets admissibles doivent pouvoir offrir à la population de pratiquer des activités physiques et de pleins airs variés, accessibles, de qualité et sécuritaires;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier peut correspondre jusqu'à un maximum de 70% des dépenses admissibles, la contribution municipale correspond à 30% et que l'aide financière accordée par projet est de minimum 500\$ a maximum 5000\$;

IL EST PROPOSÉ PAR Lola Lebrasseur
IL EST APPUYÉ PAR Liane Beaudin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Rivière-Saint-Jean autorise l'agente de développement, Mme Mylène Poirier a déposé dans ce programme pour l'achat d'équipement sportif;

QUE l'agente de développement, Mme Mylène Poirier soit autorisée a signé tous documents reliés à ce projet.

ET QUE la municipalité de Rivière-Saint-Jean s'engage à respecter les modalités pour ce projet.

RÉSOLUTION 68-23

AIDE FINANCIÈRE-ORGANISME ET COMITÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-SAINT-JEAN

CONSIDÉRANT QUE lors du budget annuel, le conseil municipal budgete un montant pour nos organisme et comité et que cette année un montant de 25 000\$ a été budgété afin d'aider nos organisme et comité ont réalisé des projets pour la communauté;

CONSIDÉRANT QUE des rencontres se fait avec le conseiller M Alex Beaudin afin que les organismes et comités se rencontrent pour discuter de leur projet;

IL EST PROPOSÉ PAR Alex Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Normand Dufour
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la conseillère Mme Lola Lebrasseur signifie son conflit d'intérêts, étant présidente du comité Arts, Culture, Communauté (Magpie) et se retire de toute discussion

QUE le conseil accepte les demandes suivantes :

- 5 000\$ Pourvoirie de Rivière-Saint-Jean (achat d'équipement, caméra Go pro et drone)
- 3 000\$ Fabrique de Rivière-Saint-Jean (achat d'équipement et repas)
- 4 171.76\$ La Voix de Magpie (achat d'un four à pain extérieur)
- 2 300\$ Fabrique de Magpie (travaux dans les deux cimentières)
- 2 900\$ Comité Art, Culture, Communauté (Magpie) (achat de piano et équipement extérieur)

RÉSOLUTION 69-23

ÉLECTION DE LA PRÉFECTURE-PERSONNE DISPOSÉE À AGIR COMME PRÉSIDENT D'ÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE le 11 juin 2023, il y aura élection de la MRC de la Minganie afin d'élire un nouveau préfet;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité doit avoir un bureau de vote sur leurs territoires;

CONSIDÉRANT QUE la greffière, Mme Mylène Poirier avait déjà des engagements à l'extérieur à cette date;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rivière-Saint-Jean doit avoir un président d'élection;

IL EST PROPOSÉ PAR Normand Dufour
IL EST APPUYÉ PAR Liane Beaudin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal appuie la candidature de M. Jean-Noël Bérubé à agir comme président d'élection;

QUE la greffière adjointe, Mme Mylène Poirier enverra une demande à la Commission municipale pour autorisation à ne pas agir comme présidente d'élection;

RÉSOLUTION 70-23

BIENS EXCÉDENTAIRES-HYDRO-QUÉBEC-CAMPEMENT DU MISTA

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec met à la disposition des biens et immeuble excédentaires du campement du Mista et que la MRC de Minganie ainsi que les municipalités sur le territoire on priorités à cette liste;

IL EST PROPOSÉ PAR Alex Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise la mairesse, Mme Josée Brunet ainsi que la directrice générale, Mme Karine Chouinard à faire les demandes, l'achat et qu'elles sont autorisées à signer tous documents.

RÉSOLUTION 71-23

EMBAUCHE-AGENTE DE PRÉVENTION EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rivière-Saint-Jean à l'obligation de faire vérifier les installations de détecteur de fumée et détecteur de monoxyde de carbone annuellement;

CONSIDÉRANT QUE nous avons sur notre territoire une citoyenne qui est en train de suivre la formation Pompier 1 et qui a sa formation en visite résidentielle;

IL EST PROPOSÉ PAR Liane Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Alex Beaudin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal embauche Mme Geneviève Lalumière comme « Agente de prévention en sécurité incendie »;

QUE Mme Geneviève Lalumière devra faire au moins 56 résidences annuellement;

ET QUE M. Gilles Maloney qui a suivi également la formation en visite résidentielle accompagnera, Mme Lalumière, lors des visites;

RÉSOLUTION 72-23

EMPRUNT TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rivière-Saint-Jean doit procéder à un emprunt temporaire afin payer les sommes dans le cadre du programme des fosses septiques, règlement 04-21;

IL EST PROPOSÉ PAR Normand Dufour
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'autoriser la municipalité de Rivière-Saint-Jean à demander à Desjardins Entreprise Côte-Nord un financement temporaire maximal de 1 095 000.00\$ conformément au règlement 05-22 approuvé le 21 avril 2023 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ET D'autoriser Mme Mylène Poirier, directrice adjointe et Mme Josée Brunet a signé pour, et au nom de la municipalité, tout document requis de cette résolution.

RÉSOLUTION 73-23

AIDE FINANCIÈRE-POURVOIRIE DE RIVIÈRE-SAINT-JEAN

CONSIDÉRANT QUE la pourvoirie de Rivière-Saint-Jean a déposé une demande d'aide financière au conseil municipal pour l'achat d'un Gazebo ainsi que faire l'aménagement du terrain;

IL EST PROPOSÉ PAR Alex Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil accepte la demande jusqu'à une concurrence de 25 000\$ pour leur projet;

QUE la pourvoirie de Rivière-Saint-Jean devra présenter les factures pour le remboursement.

RÉSOLUTION 74-23

APPUI POPOTE ROULANTE-CENTRE ACTION BÉNÉVOLE DE LA MINGANIE

CONSIDÉRANT QUE la population de la municipalité de Rivière-Saint-Jean a exprimé le besoin d'avoir un service de popote roulante sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'Action bénévole de la Minganie demande l'appui de la municipalité afin de déposer dans le Fonds québécois d'initiatives sociales;

IL EST PROPOSÉ PAR Liane Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal appui le Centre d'Action Bénévoles de la Minganie a déposé dans se fond pour permettre d'avoir un service de popote roulante adéquat pour la population;

RÉSOLUTION 75-23

FONDS DES TRAVAUX CORRECTEUR-PROJET DE COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ ALIMENTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rivière-Saint-Jean considère la Coopérative de solidarité alimentaire comme dossier priorité 1 sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de solidarité alimentaire a besoin d'un montant 42 000\$ pour la réalisation de leur projet;

IL EST PROPOSÉ PAR Normand Dufour
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil affecte son fonds de travaux correcteurs pour une somme de 42 000\$ pour la réalisation d'un projet de coopérative de solidarité alimentaire sur son territoire qui est nécessaire à sa population ayant aucun service de proximité sur son territoire offrant des produits de première nécessité tels que les produits alimentaires de base

QUE le conseiller, M. Alex Beaudin, mentionne son conflit d'intérêts étant président par intérim de la Coop de solidarité alimentaire de Rivière-Saint-Jean / Magpie et se retire de toutes discussions.

76-23 FERMETURE DE SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Normand Dufour
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur

ET RÉSOLU QUE la séance est levée à 19h45

LEVÉE DE LA SÉANCE

La présidente Josée Brunet déclare la séance levée à 19h45

Karine Chouinard
Directrice Générale
Greffière-trésorière

Josée Brunet
Mairesse

Mylène Poirier
Directrice générale adjointe
Greffière-trésorière adjointe